

## **Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux dénommé « MAXI GOAL »**

### **Article 1 Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des jeux publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « MAXI GOAL » visés dans les avis correspondants.

### **Article 2 Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 4 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

### **Article 3 Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	40 000 €	120 000 €
35 lots de	1 500 €	52 500 €
1 000 lots de	150 €	150 000 €
111 000 lots de	30 €	3 330 000 €
50 410 lots de	15 €	756 150 €
71 350 lots de	9 €	642 150 €
501 950 lots de	6 €	3 011 700 €
440 000 lots de	3 €	1 320 000 €
1 175 748 lots formant un total de		9 382 500 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains.

## **Article 4**

### **Description du jeu**

4.1 Chaque ticket comporte 2 surfaces de jeu indépendantes dénommées « Jeu 1 » et « Jeu 2 ».

#### **4.2 La première surface de jeu dénommée « Jeu 1 » :**

4.2.1 Le « Jeu 1 » est représenté par 14 ballons à gratter. L'élément inscrit sous la couche grattable de chaque ballon est un symbole, avec sa transcription en lettres.

4.2.2 Le joueur gratte chacun des 14 ballons et découvre, sous la couche grattable de chaque ballon, un symbole conformément au sous-article 4.2.1.

4.2.3 Si le joueur découvre, sous la couche grattable des 14 ballons, 3 symboles identiques, le ticket est gagnant et le joueur remporte la somme en euros correspondante figurant sur le ticket et dans le tableau ci-dessous :

<b>Si le joueur découvre :</b>	<b>Le joueur remporte la somme en euros :</b>
3 symboles « ballon » identiques	3 €
3 symboles « chaussure à crampons » identiques	6 €
3 symboles « gant » identiques	9 €
3 symboles « chronomètre » identiques	15 €
3 symboles « sifflet » identiques	30 €
3 symboles « but » identiques	150 €
3 symboles « podium » identiques	1 500 €
3 symboles « trophée » identiques	40 000 €

4.2.4 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.3. La deuxième surface de jeu dénommée « Jeu 2 » :**

4.3.1 Le « Jeu 2 » est représenté sur le ticket par un tableau des scores composés de 3 cases dénommées « VOTRE SCORE », « SCORE ADVERSE » et « GAIN ».

4.3.2 L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « VOTRE SCORE » est un numéro de la liste suivante, avec sa transcription en lettres : 1, 2, 3, 4, 5, à l'exclusion de tout autre numéro.

L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « SCORE ADVERSE » est un numéro de la liste suivante, avec sa transcription en lettres : 0, 1, 2, 3, 4, à l'exclusion de tout autre numéro.

L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « GAIN » est une somme en euros, avec sa transcription en lettres.

4.3.3 Le joueur gratte les cases « VOTRE SCORE », « SCORE ADVERSE » et « GAIN » et découvre 2 numéros et une somme en euros conformément au sous-article 4.3.2.

4.3.4 Si le numéro figurant sous la couche grattable de la case « VOTRE SCORE » est supérieur au numéro figurant sous la couche grattable de la case « SCORE

ADVERSE », le ticket est gagnant et le joueur remporte la somme en euros indiquée sous la couche grattable de la case « GAIN ».

4.4 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2018 et modifié le 23 décembre 2019.

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI